Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260921-26_09_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni à l'Hôtel de VIlle, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Philippe PAGÈS (pouvoir à André LE TULZO), Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Jean-Baptiste CHEVÉ (pouvoir à Marie-Pierre DURAND), Marion CHEVALIER (pouvoir à Gaëlle PIERRE), Marie DEMARET (pouvoir à Sylvie BRIEND), Bruno DELAUNAY (pouvoir à Philippe SALMON), Marion CHEVALIER (pouvoir à Gaëlle PIERRE)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26_09_4 FINANCES_RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DU MARCHÉ

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le budget de la ville
- Vu la délibération n°24-04-2 du 15 avril 2024
- Vu la délibération n°24-12-11 du 16 décembre 2024
- Vu la délibération n°25-04-2 du 28 avril 2025
- Vu la délibération n°25-11-6 du 24 novembre 2025
- Vu la délibération n°26-01-5 du 26 janvier 2026
- Vu la délibération n°26-05-7 du 18 mai 2026
- Vu la délibération n°26-07-8 du 03 juillet 2026

Dans le cadre de la rénovation thermique de l'hôtel de ville, la ville de Bruz a conclu des marchés publics de travaux répartis en dix lots.

L'ordre de service n° 2 fixait au 26 juin 2026 la date contractuelle d'achèvement des travaux pour l'ensemble de ces lots, à l'exception du lot 10 en cours de résiliation.

A cette date, les travaux étaient matériellement achevés et en état d'être reçus. Toutefois, les opérations de réception ont été différées en raison de formalités administratives relevant exclusivement du maître d'ouvrage, notamment l'examen par le conseil municipal du 3 juillet 2026 des modifications contractuelles relatives à l'opération. La réception des travaux a ainsi été prononcée avec effet au 7 juillet 2026.

Le décalage constaté entre le 26 juin et le 7 juillet 2026 ne résulte donc pas d'un retard dans l'exécution des travaux imputable aux titulaires des marchés.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260921-26_09_4-DE

Afin d'assurer la concordance entre les délais contractuels d'exécution et la date d'effet de la réception figurant dans les pièces des marchés, il est proposé de conclure un avenant avec le titulaire de chacun des neuf lots concernés. Ces avenants ont pour objet de reporter la date contractuelle d'achèvement des travaux du 26 juin au 7 juillet 2026 inclus.

Ce report étant exclusivement motivé par des circonstances administratives relevant du maître d'ouvrage, aucune pénalité de retard ne sera appliquée aux titulaires au titre de la période comprise entre le 27 juin et le 7 juillet 2026.

Ces avenants sont sans incidence financière sur les montants des marchés. Les réserves éventuellement formulées lors de la réception ainsi que les délais fixés pour leur levée demeurent inchangés.

Lots	Désignation des lots	Attributaires	Ancienne date d'achèvement	Nouvelle date d'achèvement	Incidence financière
01	GROS ŒUVRE	CHANSON	26/06/2026	07/07/2026	Non
02	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	26/06/2026	07/07/2026	Non
03	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	26/06/2026	07/07/2026	Non
04	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES- SERRURERIE	MIROITERIE 35	26/06/2026	07/07/2026	Non
05	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26/06/2026	07/07/2026	Non
06	CLOISONS SECHES– ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS	EOZ SOLUTIONS	26/06/2026	07/07/2026	Non
07	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	26/06/2026	07/07/2026	Non
08	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX – NETTOYAGE	SMAP	26/06/2026	07/07/2026	Non
09	ELECTRICITE -CHAUFFAGE - VENTILATION	LUSTRELEC	26/06/2026	07/07/2026	Non
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	Lot résilié le 20/05/2026		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les avenants pour les lots 1 à 9 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants pour les lots 1 à 9 ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 25/09/2026

Délibération transmise le : 25/09/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr